

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 26 mars 2018

Le Conseil Municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 26 mars 2018 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 15

Nombre d'élus présents : 9

Etaient présents :

M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Mireille DURANTET, M. Pierre MATICHARD, M. Laurent PERRET, M. Alain LASSALLE, M. Michel SAINT-ANDRE, M. Patrick DRIFFORD.

Excusés : Mme Elise FOREST, M. Edouard MATHEVET, Mme Marie-Ange CHALVIGNAC.

Etaient absents : Mme Angélique MARCEL, M. Alexandre VERNAY, Mme Nathalie JACQUET.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05 et constate que le quorum est atteint.

Il informe l'assemblée que Madame Marie-Ange CHALVIGNAC a donné son pouvoir à Madame Mireille DURANTET.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 février 2018

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir valider le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 12 février 2018.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Recrutement d'un agent technique polyvalent à compter du 1^{er} avril 2018

Comme chaque année, contact a été pris avec le Pôle Emploi afin de mettre en place un contrat aidé de type CUI (Contrat Unique d'Insertion) pour le recrutement d'un agent technique polyvalent.

Le contrat unique d'insertion est un contrat de travail au titre duquel est attribuée une aide à l'insertion professionnelle. La mise en œuvre du CUI s'inscrit, depuis la circulaire du 11 janvier 2018, dans le cadre du Parcours emploi compétences. Il vise à favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées du marché du travail dans une logique de parcours associant mise en situation professionnelle et accès facilité à la formation et à l'acquisition des compétences.

Monsieur le Maire rappelle le travail de qualité effectué par Monsieur Olivier LUZY au cours du remplacement de Monsieur Jean-Pierre BERARD effectué fin 2017 et propose à l'assemblée de le recruter. Il ajoute que Monsieur LUZY ne remplit pas les conditions pour bénéficier d'un contrat aidé en raison de l'application des nouvelles mesures visant à mieux les encadrer.

Il est proposé de le recruter à compter du 1^{er} avril 2018 pour une durée de 9 mois à raison de 24 heures hebdomadaires de travail sur 3 jours.

La mise en place du contrat est validée à l'unanimité.

3. Assurance dommages ouvrage – travaux de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet d'agrandissement et de mise aux normes de la salle polyvalente il convient de souscrire à une assurance dommages ouvrage.

L'assurance dommages-ouvrage est à souscrire lors de tous travaux de construction, mais également en cas de travaux de rénovation si ceux-là mettent en cause la solidité de la construction.

Monsieur le Maire explique que cette assurance a vocation à protéger l'assuré contre les désordres qui pourraient survenir, et le mettre en conflit avec la société de rénovation. Dans ce cas, une double assurance se met en jeu; la garantie « assurance dommages-ouvrage » permet à l'assureur de dédommager son assuré sans recherche de responsabilité de tel ou tel intervenant. L'assuré est donc très rapidement indemnisé. Et l'assureur « dommages ouvrage » cherche ensuite à se faire rembourser auprès de l'assureur responsabilité décennale du constructeur. Et cela prend en général plusieurs années.

Ce double système d'assurance permet donc à un assuré connaissant des problèmes avec le constructeur de ne pas attendre des années avant d'être indemnisé.

L'assurance dommages-ouvrage doit être souscrite avant le commencement des travaux par le maître d'ouvrage.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel SAINT-ANDRE qui confirme que cette assurance est essentielle car elle évite les délais pour faire exécuter les travaux nécessaires.

Le contrat couvre la collectivité pendant 10 ans. Selon l'estimation établie par Monsieur MARTIN (MMA), le montant de cette assurance s'élèverait à 11 600 €.

L'architecte en charge du projet, Monsieur ROUYER, a également conseillé de souscrire à cette assurance.

Afin de pouvoir effectuer les formalités nécessaires, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Après délibération, la souscription de cette assurance est validée à l'unanimité.

4. Approbation du plan de financement établi par le SDE 03

Monsieur le Maire informe les élus que l'ajout d'une illumination de Noël nécessite la pose d'une prise sur le candélabre situé Rue Louis Mandrin près de la maison de Monsieur et Madame WAMBECQ.

Le coût de l'opération s'élève à 295 € avec prise en charge par le SDE de 74 €, soit un reste à charge pour la commune de 221 €.

Monsieur le Maire ajoute que deux foyers vétustes situés impasse de la vieille cure nécessitent d'être remplacés par des foyers avec des leds, plus économiques.

Le coût de l'opération s'élève à 1 272 € avec prise en charge par le SDE de 636 €, soit un reste à charge pour la commune de 636 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve les plans de financement présentés à l'unanimité.

5 et 6. Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les résultats de l'année 2017 et demande l'approbation du compte de gestion et du compte administratif pour le budget principal et le budget assainissement.

Budget principal

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2017.

Le compte administratif de l'exercice 2017 affiche un excédent de clôture de 92 212.88 € avec un excédent reporté de 16 457.62 € soit un excédent de fonctionnement cumulé de 108 670.50 €.

Le compte administratif affiche un excédent d'investissement de 41 289.93 €, et un déficit des restes

à réaliser de 212 604.20 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif tels que présentés.

Budget assainissement

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2017.

Le compte administratif de l'exercice 2017 affiche un déficit de clôture de 1 615.19 € et un excédent reporté de 4 285.63 € soit un excédent de fonctionnement cumulé de 2 670.44 €.

Le compte administratif affiche un excédent d'investissement de 10 004.74 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif tels que présentés.

7. Economie et Finances

Budget principal

- Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé de 108 670.50 € pour combler une partie du déficit des restes à réaliser en investissement.
Le conseil municipal valide cette affectation des résultats à l'unanimité
- Monsieur le Maire propose ensuite de procéder au vote des taxes locales.
Il présente les simulations effectuées par la Direction Départementale des Finances Publiques.

- Taxes	Bases	Taux constant	Produit	Hausse de 1%	Produit	Hausse de 2%	Produit
Taxe Habitation	594 700	8.51	50 609	8.60	51 144	8.68	51 620
Taxes Foncières Bâties	417 100	10.85	45 255	10.96	45 714	11.07	46 173
Taxes Foncières Non Bâties	105 200	28.48	29 961	28.76	30 256	29.05	30 561
			125 825		127 114		128 354

Il explique que, lors de la réunion du 17 mars, la commission des finances a opté pour une hausse des taux de 1%.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la hausse des taxes de 1%.

- Monsieur le Maire expose au conseil municipal les propositions étudiées par la commission des finances.

Il présente les chapitres en détaillant les articles budgétaires.

Il présente les différents programmes d'investissement en précisant les subventions demandées.

Le budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 389 420 € en fonctionnement et à 1 185 642 € en investissement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le budget principal 2018 présenté.

Budget assainissement

- Monsieur le Maire rappelle l'affectation des résultats 2017, à savoir un excédent de fonctionnement de 2 670.44€ et un excédent d'investissement de 10 004.74 €.
Le conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation des résultats présentée
- Monsieur le Maire présente les propositions faites pour l'exercice 2018.
Le budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 80 644.68 € en fonctionnement et à 48 014 € en investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2018 présenté.

8. Motion relative à la réforme de la justice

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier émanant des Maires de Cusset et Vichy conjointement avec Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Cusset-Vichy.

En effet, dans le cadre des chantiers de la Justice, le Gouvernement souhaite adapter le réseau et l'organisation des juridictions pour « améliorer la proximité du réseau pour le bien commun et la proximité nécessaire au justiciable ». A ce titre, la situation judiciaire de l'Allier pose question dans la mesure où le département compte trois Tribunaux de Grande Instance (Cusset-Vichy, Moulins et Montluçon). Selon eux, il s'agit de réfléchir à l'organisation de la Justice en respectant les trois bassins de vie historiques, dans une logique d'aménagement du territoire.

Pour Moulins, il leur apparaît nécessaire de confirmer les prérogatives d'application des peines. Concernant le juge des enfants, il faut confirmer cette spécificité pour assurer un avenir durable à ce tribunal.

Pour Montluçon, le positionnement du « Pôle social » pourrait être envisagé, composé du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale et du Tribunal du contentieux de l'incapacité. En concertation, une autre spécialisation pourrait être envisagée, l'objectif étant de confirmer Montluçon comme Tribunal judiciaire de plein exercice, avec ses spécificités départementales.

Pour Cusset-Vichy, comme le démontrent les statistiques de l'activité judiciaire, cette juridiction est la plus importante de l'Allier, et sur différents critères, la deuxième de l'ancienne région Auvergne après Clermont-Ferrand. Son positionnement géographique central entre le pôle Métropolitain et le département de l'Allier lui permet de bénéficier de dynamiques démographiques et économiques accrues. Il est ainsi proposé que la juridiction de Cusset-Vichy devienne le Tribunal départemental.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette motion.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité la motion telle que présentée par Monsieur le Maire.

9. Questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'est rapproché de l'agence immobilière DUPERROUX à Lapalisse afin de leur proposer la gestion de l'appartement de l'ancienne poste. Pour rappel, la superficie habitable s'élève à 110 m² pour un loyer mensuel de 500 €. Les honoraires de négociation pour la recherche de locataire, l'établissement de l'état des lieux d'entrée et de sortie et l'établissement du bail s'élèveraient à 500 € TTC à la charge du locataire et 500 € à la charge du bailleur, la commune. Les frais de gestion s'élèvent à 7 € HT par mois du montant du loyer.
Monsieur Alain LASSALLE demande à Monsieur le Maire de se rapprocher de Monsieur CROUZIER préalablement à toute démarche puisqu'il aura besoin de se loger.
- Monsieur le Maire explique aux élus avoir reçu la visite de deux agents des assurances AXA dans le cadre de la mise en place d'un contrat appelé « santé communale ». En effet, la mutuelle santé communale consiste à rassembler des personnes afin d'obtenir des conditions tarifaires plus compétitives. Pour ce faire, la commune est invitée à organiser une réunion publique afin que soient regroupées les demandes des habitants intéressés. Les élus trouvent la démarche ambiguë et ne souhaitent pas que la commune organise cette réunion. Néanmoins, ils évoquent la possibilité de transmettre cette information au Club de l'Amitié qui pourrait s'en charger.
- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande faite par Monsieur SALLES, Maire de la commune d'ISSERPENT. En effet, ce dernier a émis la possibilité d'effectuer une démarche commune pour demander le classement de la voie dite du Bois rouge en voirie communautaire. Les élus ne s'opposent pas à cette demande et laissent le soin à Monsieur le Maire d'en informer

Monsieur SALLES, en soumettant que la voirie communautaire s'étende jusqu'à la route de Billezois.

- Monsieur le Maire rappelle qu'une étude diagnostique du réseau d'assainissement collectif doit être effectuée, avec l'aide de Monsieur CHALMIN, du Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau. Pour ce faire, un comité de suivi doit être désigné. Monsieur le Maire indique que Monsieur Michel SAINT-ANDRE a donné son accord. Ce comité de suivi sera également composé de Nicolas DURANTET, agent technique et de Monsieur le Maire.
- Monsieur Laurent PERRET questionne Monsieur le Maire sur les problèmes d'éclairage extérieur constatés à l'église. Ces problèmes ont été signalés et une intervention devrait avoir lieu très prochainement.
- Monsieur Alain LASSALLE prend la parole afin de demander l'autorisation de récupérer 5 tables et 20 chaises de la salle polyvalente pour le bar- restaurant « La renaissance » qui ouvrira prochainement. Pour cela, il propose de verser la somme de 300 € à l'association « Les Amis du Patrimoine » sous forme de don. Les élus approuvent cette démarche.
- Monsieur le Maire informe les élus que le SICTOM organise les 06 et 07 avril des journées portes ouvertes.
- Monsieur le Maire souhaite clore la réunion en rappelant que le tableau relatif aux démarches à effectuer en urbanisme présent dans le bulletin municipal 2017 permet à chacun de conseiller les administrés. Il rappelle la nécessité de transmettre la déclaration d'achèvement des travaux à la fin du chantier.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST
LEVÉE À 22H35